Christine Kulakowski, Directrice du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle

Rédigé le 13 janvier 2014 par : Vanessa Kabuta

En 1981, naît le « Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles ». A l'époque, ce Centre est principalement destiné au soutien aux associations de migrants et à une expertise sur les questions d'immigration pour les professionnels et pour les administrations bruxelloises. En 1991, le « Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles » devient le « Centre bruxellois d'Action Interculturelle ».

L'engagement lié aux racines

Née en Belgique, Christine Kulakowski est d'origine polonaise. Ses parents provenant de Pologne sont des réfugiés politiques issus de la seconde guerre mondiale. La profession de son père, un dirigeant syndical au niveau mondial, influencera Christine dans ses choix de vie. Après des études de sociologie effectuées à l'UCL, elle s'engage très vite dans le milieu associatif et surtout au « *Centre d'action sociale italien-Université ouvrière* » (CASI-UO), une association qui regroupe des immigrés d'origine italienne de deuxième génération, association toujours active aujourd'hui. En 1984, elle rejoint le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) trois ans après sa création. Dénommée « *le Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles* » au départ, cette association a eu le temps de se développer. Christine elle-même y a fait un certain parcours: formatrice, puis coordinatrice du secteur formation, la voici depuis 2001 Directrice du CBAI, succédant à Bruno Ducoli, le Directeur

fondateur.

Les origines du CBAI

En 1981, naît le « *Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles* ». A l'époque, ce Centre est principalement destiné au soutien aux associations de migrants et à une expertise sur les questions d'immigration pour les professionnels et pour les administrations bruxelloises. En 1991, le « *Centre socioculturel des immigrés de Bruxelles* » devient le « *Centre bruxellois d'Action Interculturelle* ».

Les activités du CBAI

Le CBAI repose sur divers secteurs d'activités. Premièrement, il a une mission **d'information et de valorisation du patrimoine interculturel** d'un point de vue culturel et artistique. Deuxièmement, le Centre Bruxellois a mis en place deux **formations** d'insertion socioprofessionnelle et d'éducation permanente ayant pour objectif de travailler sur les préjugés et la méconnaissance afin d'être plus respectueux les uns les autres : soit animateur en milieu multiculturel (11 mois), soit agent de développement et de médiation interculturelle (coordination de projet, cycle de 2 ans). L'initiation à l'approche interculturelle, quant à elle, est une formation de 10 jours visant à répondre à des demandes d'équipes de professionnels[1] qui, soit avec les usagers soit dans leurs propres équipes, se posent des questions d'ordre interculturel. Enfin, le décret de 2004 en matière de cohésion sociale subsidie des projets communaux et associatifs dans 13 communes sur 19 à Bruxelles. Dans ce cadre, le CBAI a été désigné depuis 2006 pour une **mission de Centre régional d'appui à la cohésion sociale** (CRAcs).

Interconviction versus interculturel au CBAI

Depuis quelques années, les questions interconvictionnelles s'ajoutent aux questions interculturelles. Bien que l'Islam soit reconnu comme culte en Belgique depuis 1974, la présence du nombre de personnes de confession musulmane, la manifestation de leurs convictions et la manière dont celles-ci sont vues par l'extérieur suscitent des réactions. Mais l'Islam n'est pas seul à provoquer des réactions : parmi les communautés originaires d'Afrique subsaharienne et du Brésil, les manifestations religieuses de type néo-pentecôtiste, églises du réveil, etc sont un phénomène nouveau au sein de la société belge.

Avant de pouvoir offrir un service aux professionnels pour travailler à la diversité convictionnelle, le « *Centre Bruxellois d'Action Interculturelle* » a entamé une recherche action sur ce thème. Cette recherche a duré deux ans. Une publication sortira début 2014 s'intitulant ***« Diversité convictionnelle, comment l'appréhender, comment la gérer ? »***, les rédacteurs étant Dounia Bouzar (anthropologue du fait religieux en France) et Nathalie Denis (du Centre pour l'égalité des chances pour la maitrise de la partie juridique belge). Selon Christine Kulakowski, des acteurs comme le Centre pour l'égalité des chances, les syndicats et les conseillers diversité sont des opérateurs qui pourront utiliser ce référentiel dans le cadre de leurs missions respectives.

> « *Toute reconnaissance des diversités convictionnelles doit aussi favoriser le vivre ensemble de tous* »

[1]Travailleurs sociaux, personnes travaillant dans les centres culturels, centres de jeunes, centres pour demandeurs d'asile, personnes travaillant à la Croix-rouge, etc. En 2012 par exemple, plus de 360 professionnels ont suivi la formation.

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120